



Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Première Commission

2^e séance

Vendredi 4 octobre 2013, à 10 heures

New York

Président : M. Dabbashi (Libye)

La séance est ouverte à 10 heures.

Déclaration d'ouverture

Le Président (*parle en arabe*) : Je voudrais pour commencer souhaiter une très chaleureuse bienvenue à toutes les délégations qui participent aux travaux de la Première Commission à la présente session. Je me réjouis à la perspective de travailler étroitement avec chacune d'entre elles dans les semaines à venir.

Comme les années précédentes nous avons un ordre du jour très complet cette année et je suis convaincu que nous avons également la volonté et l'engagement nécessaires pour mener à bien nos travaux en coopérant efficacement et avec diligence. Dans l'exercice de la responsabilité qui est la mienne de mener à bon terme les travaux de la Première Commission cette année, je compte sur la coopération et la bonne volonté coutumières de toutes les délégations. Je suis également convaincu de pouvoir compter sur l'appui de tous les membres du Bureau, en particulier les trois Vice-Présidents, M. Fernando Luque Márquez, de l'Équateur, M. Miloš Nikolić, du Monténégro, et M. Peter Winkler, de l'Allemagne, ainsi que le Rapporteur, M. Khodadad Seifi Pargou, de la République islamique d'Iran. Je ne doute nullement que la Commission bénéficiera considérablement de leur

sagesse, de leurs connaissances, et de leur expérience à tous.

En outre, je suis certain que la Commission continuera de bénéficier du plein appui du Bureau des affaires de désarmement et du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

Organisation des travaux

Le Président (*parle en anglais*) : Pour notre examen de l'organisation des travaux de la Première Commission à la présente session, j'attire l'attention de la Commission sur le document A/C.1/68/1, qui contient le texte d'une lettre que le Président de l'Assemblée générale m'a adressée le 20 septembre 2013. La lettre met en exergue les décisions prises par l'Assemblée générale à la 2^e séance plénière de sa soixante-huitième session, tenue le 20 septembre 2013, relativement aux points de l'ordre du jour renvoyés à la Première Commission. À cette séance, l'Assemblée a décidé de renvoyer 21 points de l'ordre du jour – les points 89 à 107, 122 et 135 – à la Première Commission pour examen au cours de la session, dont 19 – les points 89 à 107 – portent sur le désarmement et les questions de sécurité internationale.

Je vais maintenant présenter le détail du projet de programme de travail et de calendrier de la Commission tels qu'ils sont décrits dans le document A/67/418.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-50016(F)



Document adapté

Merci de recycler



Comme on se rappellera, la Commission a adopté le programme de travail et de calendrier le 7 novembre de l'année dernière dans le cadre de son examen du point sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Par la suite, l'Assemblée, par sa décision 67/250 du 3 décembre 2012, a adopté le programme de travail. Conformément aux méthodes de travail de la Commission, il a maintenant été publié comme document de la Première Commission sous la cote A/C.1/68/CRP.1 dont est saisie la Commission. Les membres prendront note que les documents A/67/418 et A/C.1/68/CRP.1 contiennent la même information sur le programme de travail et le calendrier.

Comme il est de coutume, le programme de travail et le calendrier ont été établis en tenant compte d'un certain nombre d'initiatives proposées ces dernières années, notamment par l'Assemblée générale dans sa décision 52/416 B, du 8 septembre 1998, sur la rationalisation des travaux et la réforme de l'ordre du jour de la Première Commission. Il a également été tenu compte du paragraphe 36 de l'annexe à la résolution 51/241, du 31 juillet 1997, qui se lit comme suit :

« La Première Commission et la Quatrième Commission ne siégeront pas en même temps; elles pourront envisager de se réunir l'une à la suite de l'autre durant la session ordinaire de l'Assemblée générale. »

En conséquence, les séances de la Première Commission ont été cette année comme les années précédentes programmées soit le matin soit l'après-midi sauf le lundi 22 octobre, où à la fois la séance du matin et celle de l'après-midi ont été programmées, comme les membres ont pu le noter dans le programme de travail et le calendrier provisoires dont la Commission est saisie. Je tiens à ce qu'il soit clair que cela a été fait avec l'accord des Présidents tant de la Première Commission que de la Quatrième Commission.

Cette année, la Première Commission commencera ses travaux de fond le lundi 7 octobre. Elle consacra au total 24 séances à l'examen des points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale lui a renvoyés et achèvera ses travaux au plus tard le 6 novembre, conformément aux recommandations du Bureau telles qu'énoncées au paragraphe 14 du document A/68/250, adopté par l'Assemblée générale à sa 2^e séance plénière.

La Commission examinera également son programme de travail provisoire pour sa

soixante-neuvième session et se prononcera sur la question, au titre du point 122 de l'ordre du jour, relatif à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Comme les membres le savent, le point 135, relatif à la planification des programmes, qui a été renvoyé à toutes les grandes commissions et à la plénière de l'Assemblée générale dans le prolongement des efforts pour améliorer l'utilité des débats sur les rapports relatifs à l'évaluation, à la planification, à la budgétisation et aux activités de suivi. La Première Commission procédera à l'examen de ce point si l'Assemblée lui renvoie un rapport sur cette question.

Conformément à la pratique établie à la Première Commission, et comme on peut le voir dans le programme de travail provisoire pour la présente session, la Commission répartira ses travaux cette année en trois phases, à savoir le débat général sur toutes les questions, le débat thématique sur des points spécifiques de l'ordre du jour, et la prise de décision sur tous les projets de résolution. Je vais faire quelques brèves observations sur ce que nous devons attendre de chaque phase.

Le premier débat, le débat général sur toutes les questions, durera du 7 au 16 octobre, sur un nombre total de sept séances. Il convient de noter que pendant cette phase de nos travaux, la Commission procédera aux échanges habituels avec le Haut Représentant aux affaires de désarmement concernant le suivi des résolutions et des décisions adoptées par la Commission à ses précédentes sessions et la présentation des rapports. La date exacte de ces échanges sera annoncée en temps utile, en consultation avec le Bureau du Haut Représentant.

Pour utiliser au maximum le temps qui nous est imparti pendant la phase du débat général, je propose que nous maintenions la pratique de l'utilisation d'une liste d'orateurs, laquelle est d'ores et déjà ouverte à toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole. Je sais qu'un certain nombre de délégations se sont déjà inscrites et j'invite celles qui ont l'intention de prendre la parole et qui ne se sont pas encore inscrites sur la liste à le faire dès que possible. Comme il est indiqué dans le programme de travail, la liste des orateurs pour le débat général sera close le mardi 8 octobre, à 18 heures.

Je rappelle aussi aux délégations qui souhaitent s'inscrire sur la liste que l'utilisation d'une liste signifie qu'elles doivent faire tout leur possible pour être prêtes à intervenir à tout moment, même une séance plus

tôt, éventuellement, que celle où elles ont prévu de prendre la parole. Pour utiliser de manière optimale les ressources qui nous sont allouées, je demande à toutes les délégations qui prendront la parole de bien vouloir respecter la pratique établie par la Commission et de limiter la durée de leur intervention à 10 minutes si elles interviennent en leur nom propre et à 15 minutes si elles le font au nom de plusieurs délégations.

À cet égard, j'invite toutes les délégations dont les interventions sont relativement longues à donner lecture d'une version abrégée de leur déclaration et à fournir l'intégralité de leur texte sous forme écrite pour qu'il soit publié sur le site Web QuickFirst de la Première Commission. J'espère que toutes les délégations connaissent la procédure pour accéder à ce site Web. Celles qui auraient besoin d'aide à cet égard sont priées de prendre contact avec le Secrétaire de la Commission.

Conformément à la pratique établie, la deuxième phase des travaux de la Commission sera consacrée à un débat thématique structuré sur les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale qui ont été renvoyés à la Commission, ainsi qu'à la présentation et à l'examen de tous les projets de résolution et de décision soumis au titre de ces points. Cette phase des travaux se déroulera du 17 au 29 octobre, pour un total de 10 séances. Toutefois, si la Commission achève le débat général avant la date prévue, autrement dit avant la fin du mercredi 16 octobre, nous déciderons si nous entamons immédiatement le débat thématique ou si nous nous en tenons au calendrier initial.

Durant cette deuxième phase des travaux, et conformément à la pratique établie, la Commission aura un nouvel échange de vues avec la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement et d'autres hauts fonctionnaires s'occupant des questions de maîtrise des armements et de désarmement, ainsi que plusieurs tables rondes et autres échanges avec des experts indépendants. Pendant cette phase, la Commission consacrera également du temps aux organisations non gouvernementales qui participent à ses travaux.

Comme les années précédentes, les séances consacrées au débat thématique seront divisées en deux parties. La première partie s'ouvrira en séance officielle par l'intervention d'un groupe ou d'un orateur invité, suivie d'une séance officieuse de questions/réponses. La deuxième partie se déroulera également en séance officielle et sera consacrée aux interventions des délégations sur les questions à l'examen ainsi qu'à la présentation des projets de résolution.

Conformément à la pratique établie, un calendrier donnant tous les détails du programme du débat thématique a été communiqué à titre indicatif à toutes les délégations dans le document A/C.1/68/CRP.2, qui a également été distribué dans la salle.

J'ai été informé que le Président de l'Assemblée générale avait l'intention de prendre la parole devant la Première Commission au cours du débat thématique. Je communiquerai à la Commission le jour et l'heure où il interviendra dès qu'ils m'auront été confirmés.

Cette année, nous poursuivrons la pratique consistant à déposer les projets de résolution sous forme électronique, et le secrétariat de la Commission donnera plus de détails sur le dépôt électronique des projets de résolution à l'occasion de la réunion d'information technique qui se tiendra directement après la présente séance. J'encourage toutes les délégations à rester dans la salle afin d'assister à cette réunion très importante.

Afin de faciliter les travaux de la Commission, et surtout de prévoir des délais suffisants pour les consultations entre les délégations et faire en sorte que le secrétariat dispose du temps nécessaire pour permettre le traitement des projets de résolution dans toutes les langues officielles, je propose, comme cela est indiqué dans le programme de travail, de fixer la date limite pour le dépôt des projets de résolution et de décision au jeudi 17 octobre à midi. Cette date limite est également nécessaire pour permettre que tous les autres projets de texte traditionnellement publiés sous la cote « L. » soient disponibles le plus tôt possible dans toutes les langues officielles aux fins de l'examen par les délégations.

J'en appelle donc à toutes les délégations pour qu'elles respectent strictement la date limite de dépôt des projets, c'est-à-dire le jeudi 17 octobre à midi. Si possible, j'encourage les délégations à déposer leurs projets de résolution et de décision avant même cette date limite afin que toutes les délégations aient assez de temps pour obtenir les instructions nécessaires auprès de leurs capitales, de sorte que les textes qui seront adoptés reflètent le plus haut degré d'accord possible.

Il importe en particulier que les délégations déposent dès que possible les projets de résolution qui pourraient avoir des incidences sur le budget-programme afin que le secrétariat puisse préparer à temps les états requis concernant ces incidences financières.

En outre, je rappelle aux délégations que le Comité consultatif pour les questions administratives

et budgétaire (CCQAB) et la Cinquième Commission ont besoin de temps pour examiner les incidences d'un projet de résolution sur le budget-programme avant que l'Assemblée générale ne puisse se prononcer sur ledit projet. À cet égard, j'appelle l'attention des délégations sur la directive du Bureau de l'Assemblée figurant dans son rapport à l'Assemblée générale (A/68/250). Au paragraphe 47 de ce rapport, le Bureau réaffirme que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions à laquelle il incombe le soin des questions administratives et budgétaires. Il réaffirme également le rôle du CCQAB à cet égard.

Au paragraphe 48 du même rapport, le Bureau appelle en outre l'attention de l'Assemblée générale sur les vues exprimées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, dans son rapport A/54/7, concernant l'utilisation du membre de phrase « dans la limite des ressources disponibles ». En conséquence, je demande aux délégations de bien vouloir éviter d'employer les termes « dans la limite des ressources disponibles » dans les projets de résolution et de décision de la Première Commission.

Enfin, la troisième et dernière phase des travaux de la Commission, à savoir les décisions relatives à tous les projets de résolution et de décision, se déroulera du mercredi 30 octobre au mercredi 6 novembre, avec un total de six séances prévues à cet effet, comme cela est indiqué dans le programme de travail figurant dans le document A/C.1/68/CRP.1.

En ce qui concerne les votes, je propose que la Commission suive la même procédure de vote que les années précédentes, qui consiste à regrouper les projets de résolution sous les groupes de questions suivants : armes nucléaires, autres armes de destruction massive, espace extra-atmosphérique (aspects du désarmement), armes classiques, désarmement et sécurité au niveau régional, autres mesures de désarmement et sécurité internationale et mécanisme de désarmement. Je fournirai à la Commission de plus amples informations sur cette phase finale de nos travaux lorsque nous approcherons de la date prévue.

Je voudrais faire remarquer sur ce point que, l'année dernière, la Commission a mené à bien la phase finale de ses travaux dans les délais impartis, et ce, bien que trois jours de travail aient été perdus suite au passage du terrible ouragan Sandy. Je suis sûr, qu'avec le plein appui et la coopération active de tous les membres, nous serons en mesure nous aussi de nous prononcer avec célérité sur tous les projets de résolution et de décision

dont la Commission sera saisie cette année et que nous pourrions achever nos travaux à la date prévue, voire plus tôt.

Puis-je considérer que la Commission souhaite procéder selon le programme de travail et le calendrier proposés dans les documents A/67/418 et A/C.1/68/CRP.1 et A/C.1/68/CRP.2?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : Afin d'utiliser au mieux le temps et les services mis à la disposition de la Première Commission, je compte commencer nos séances ponctuellement à 10 heures et 15 heures et les terminer à 13 heures et 18 heures respectivement. Je suis certain de pouvoir compter sur l'appui et la coopération de tous à cet égard.

Je voudrais également appeler l'attention de la Commission sur le point 5 de l'ordre du jour intitulé « Élection des bureaux des grandes commissions » figurant dans le document A/68/250, ainsi que sur l'article 99 a) du Règlement intérieur de l'Assemblée tel qu'amendé par la résolution 56/509 du 10 juillet 2002, et qui se lit comme suit :

« Toutes les grandes commissions élisent un président trois mois au moins avant l'ouverture de la session. L'élection des autres membres du Bureau prévue à l'article 103 a lieu au plus tard avant la fin de la première semaine de la session. »

Au regard de ce qui précède, je propose que la Première Commission examine cette question en mai ou juin 2014, soit environ trois mois avant l'ouverture de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite procéder ainsi?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : À cet égard, je voudrais appeler l'attention de la Commission sur le document A/C.1/68/INF/4, qui reprend les dispositions pertinentes de la résolution 67/297 en date du 29 août 2013 sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, telles que mentionnées dans le rapport A/68/250 du Bureau de l'Assemblée générale.

Entre autres choses, ces dispositions invitent les grandes commissions à élire leur bureau au moins trois mois avant le début de la session pour améliorer la coordination et faciliter le passage de relais; tirer parti de l'application QuickPlace pour organiser au mieux et terminer à temps leurs travaux; partager leurs

données d'expérience, leurs meilleures pratiques et les enseignements tirés concernant leurs méthodes de travail; et faire de nouvelles propositions sur la possibilité de n'examiner certaines questions que tous les deux ou trois ans et d'en regrouper ou d'en supprimer d'autres, le cas échéant. J'encourage toutes les délégations à faire part de leurs réflexions et suggestions sur ces dispositions au cours de leurs déclarations.

Avant de conclure, j'aimerais faire une brève réflexion sur la tendance concernant la distribution des documents. Comme les membres le savent, nous assistons actuellement à une évolution remarquable de nos pratiques de distribution des documents des Nations Unies sur papier puisque ces documents sont de plus en plus publiés sous forme électronique, de façon à être plus accessibles aux représentants par Internet depuis les missions permanentes respectives et les salles de conférence ici. Tirant parti de la commodité, de la rapidité d'accès et de la rentabilité que représente cette nouvelle pratique, un certain nombre de commissions de l'Organisation se sont déjà converties à un fonctionnement sans support papier.

Bien que nous soyons loin d'atteindre à ce fonctionnement totalement sans support papier, j'exhorte la Commission à s'efforcer de travailler sans support papier le plus souvent possible. Les délégations peuvent nous être à cet égard d'une aide considérable

en ne demandant pas au Secrétariat de prévoir des piles de documents dans toutes les langues dans les salles de conférence et en demandant plutôt des exemplaires de la documentation requise dans une langue spécifique au cas par cas. En tout état de cause, le Secrétariat continuera d'offrir le service d'impression sur demande aux délégations ayant besoin de documents spécifiques.

Une autre source fiable est constituée par le portail Web QuickFirst de la Première Commission, où tous les documents peuvent facilement et rapidement être obtenus en anglais par le biais de moteurs de recherche du site. Ainsi, nous pouvons contribuer à rendre l'ONU plus verte et économiser des ressources pour l'Organisation.

Puis-je considérer que la Commission souhaite procéder ainsi?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément au programme de travail et au calendrier figurant dans le document A/C.1/68/CRP.1, la Commission commencera ses travaux de fond le lundi 7 octobre à 10 heures précises dans cette salle de conférence. Je me réjouis de travailler en étroite collaboration avec tous les membres dans les prochaines semaines.

La séance est levée à 10 h 40.